



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_086-DE

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-086 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Patrick MERLE , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE

ALSH DU SECTEUR DE GUÎTRES : PROLONGEMENT PAR AVENANT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CALI, LA VILLE DE SAINT DENIS DE PILE ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR LA LABELLISATION CED (CITOYENNETÉ - ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE)

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la Petite enfance et de l'Enfance,

La labellisation nationale « CED » - Citoyenneté Environnement Développement Durable - a été renouvelée de février 2015 à février 2019. Elle concerne les ALSH communautaires et les Accueils Périscolaires à Saint Denis de Pile.

Après accord de La Cali, la ville de St Denis de Pile et la Ligue de l'enseignement, il est proposé de prolonger par avenant la durée de la convention de labellisation jusqu'en juin 2020.

Vu l'avis de la Commission petite enfance et enfance du 28 mars 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer l'avenant n°1 annexé prolongeant la durée de la convention de labellisation ou tout document afférent,
- verser la cotisation annuelle à la Ligue de l'Enseignement pendant la durée de la convention.

Imputation budgétaire au budget principal :

- chapitre 011 - compte 6281 - service ALSM1 - fonction 421
- chapitre 011 - compte 6281 - service ALSP1 - fonction 421
- chapitre 011 - compte 6281 - service ALSP2 - fonction 421

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 16 avril 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_087-DE

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-087 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Patrick MERLE , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIBE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE
ALSH : AIDE SUPPLÉMENTAIRE DE LA MSA POUR LES FAMILLES AYANT UN
QUOTIENT FAMILIAL INFÉRIEUR À 500 €.

Envoyé en préfecture le 16/04/2019 - 2/2
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_087-DE

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la Petite enfance et de l'Enfance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-015-015 en date du 31 janvier 2017 portant délégation de certaines attributions du Conseil communautaire au Bureau,

Sous certaines conditions, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) apporte une participation à La Cali pour l'organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Dans le cadre de sa politique sociale, elle peut aussi accorder une aide supplémentaire pour favoriser l'accès des familles aux revenus les plus modestes.

Les familles doivent en faire la demande préalable auprès de la MSA et pouvoir apporter un justificatif lors de l'inscription à l'ALSH.

Si le quotient familial est inférieur à 500 euros, la MSA peut verser à La Cali une aide de 0,16 € par heure et par enfant, qui vient en déduction du tarif horaire appliqué par l'ALSH.

La MSA tient compte forfaitairement de 8 heures par jour et reverse cette aide directement à la Cali sur présentation d'un état de présence nominatif semestriel.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2019,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance et Enfance du 28 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à faire appliquer la déduction de 0,16 € par heure sur les grilles tarifaires ALSH existantes pour les familles ressortissant de la MSA et ayant un quotient familial inférieur à 500 € à compter de janvier 2019.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 16 avril 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_088-DE

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-088 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Kléber AUDINET, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Patrick MERLE, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE

ASSOCIATION "MINI POUSS" : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la Petite enfance et de l'Enfance,

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de six établissements d'accueil petite enfance : multi-accueils, crèche familiale et halte-garderie,
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais dits R.A.M. destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

L'association à gestion parentale « Mini pouss » gère le « multi-accueil de la Vallée de l'Isle » de 25 places situé à Camps sur l'Isle

Elle contractualise avec la collectivité par le biais d'une convention d'objectifs et de financements. Elle détermine l'engagement pris avec les gestionnaires de ces structures, qui sont des parents bénévoles, qui prennent des responsabilités et s'investissent au quotidien pour assurer ce service à la population. La convention, prévue pour une durée de trois années (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020), précise que :

- le montant de référence de la subvention est indiqué, mais il peut être adapté en fonction des demandes et des résultats de l'association d'une part, et du vote du budget annuel de la Communauté d'agglomération du Libournais, d'autre part,
- la régularité du versement de la subvention à l'association est assurée toute l'année (4 versements en janvier, mai, juillet et octobre). Les deux premiers versements tiennent compte du montant voté lors du budget N-1 et les deux suivants sont réactualisés une fois le budget de l'année N voté.

Durant l'année 2018, elle a accueilli 58 enfants. La directrice participe aux réunions de coordination avec l'ensemble des autres structures du territoire et s'implique dans la mise en place d'un service d'information spécifique à l'accueil « petite enfance ».

Chaque convention s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu entre La Cali, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Gironde pour la période de 2016/2019.

Vu la convention pluriannuelle de subventionnement et d'objectifs du 14 décembre 2017,
Vu l'avis de la commission Petite enfance, Enfance du 28 mars 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 201 000 € au titre de l'année 2019.
- à verser si nécessaire un acompte de manière anticipée

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA1 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 16 avril 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-089 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Kléber AUDINET, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Patrick MERLE, Hélène ESTRADÉ, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE

ASSOCIATION "LA SOURIS VERTE" : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_089-DE

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la Petite enfance et de l'Enfance,

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de six établissements d'accueil petite enfance : multi-accueils, crèche familiale et halte- garderie,
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais dits R.A.M. destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

L'association à gestion parentale « La Souris Verte » à Saint Denis de Pile gère un multi accueil de 24 places.

Elle contractualise avec la collectivité par le biais d'une convention d'objectifs et de financements qui détermine l'engagement pris avec les gestionnaires de ces structures, qui sont des parents bénévoles, qui prennent des responsabilités et s'investissent au quotidien pour assurer ce service à la population.

La convention, prévue pour une durée de trois années (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020), précise que :

- le montant de référence de la subvention est indiqué, mais il peut être adapté en fonction des demandes et des résultats de l'association d'une part, et du vote du budget annuel de la Communauté d'agglomération du Libournais, d'autre part,

- la régularité du versement de la subvention à l'association est assurée toute l'année (4 versements en janvier, mai, juillet et octobre). Les deux premiers versements tiennent compte du montant voté lors du budget N-1 et les deux suivants sont réactualisés une fois le budget de l'année N voté

Durant l'année 2018, l'association a accueilli 56 enfants. La directrice participe aux réunions de coordination avec l'ensemble des autres structures du territoire et s'implique dans la mise en place d'un service d'information spécifique à l'accueil « petite enfance ».

Chaque convention s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu entre La Cali, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Gironde pour la période de 2016/2019.

Vu la convention pluriannuelle de subventionnement et d'objectifs du 14 décembre 2017,

Vu l'avis de la commission Petite enfance, Enfance du 28 mars 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 161 800 € au titre de l'année 2019.

- à verser si nécessaire un acompte de manière anticipée.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA3 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 16 avril 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-090 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Kléber AUDINET, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Patrick MERLE, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance



ENFANCE, PETITE ENFANCE**ASSOCIATION "EVEIL DE L'ENFANT" : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la Petite enfance et de l'Enfance,

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de six établissements d'accueil petite enfance : multi-accueils, crèche familiale et halte- garderie,
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais dits R.A.M. destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

L'association à gestion parentale « Éveil de l'Enfant » gère un multi accueil « Ô comme trois pommes » de 26 places, situées à Coutras. Pour la rentrée de septembre 2019, ce multi accueil offrira 29 places, trois nouvelles places sont créées suite à la restructuration du bâtiment.

Elle contractualise avec la collectivité par le biais d'une convention d'objectifs et de financements qui détermine l'engagement pris avec les gestionnaires de ces structures, qui sont des parents bénévoles, qui prennent des responsabilités et s'investissent au quotidien pour assurer ce service à la population.

La convention, prévue pour une durée de trois ans (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020), précise que :

- le montant de référence de la subvention est indiqué, mais il peut être adapté en fonction des demandes et des résultats de l'association d'une part, et du vote du budget annuel de la Communauté d'agglomération du Libournais, d'autre part,

- la régularité du versement de la subvention à l'association est assurée toute l'année (4 versements en janvier, mai, juillet et octobre). Les deux premiers versements tiennent compte du montant voté lors du budget N-1 et les deux suivants sont réactualisés une fois le budget de l'année N voté.

Durant l'année 2018, l'association a accueilli 100 enfants. La directrice participe aux réunions de coordination avec l'ensemble des autres structures du territoire et s'implique dans la mise en place d'un service d'information spécifique à l'accueil « petite enfance ».

Chaque convention s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu entre La Cali, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Gironde pour la période de 2016/2019.

Vu la convention pluriannuelle de subventionnement et d'objectifs du 14 décembre 2017,

Vu l'avis de la commission Petite enfance, Enfance du 28 mars 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 230 000 € au titre de l'année 2019,
- à verser si nécessaire un acompte de manière anticipée.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA2 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-091 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Kléber AUDINET, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Patrick MERLE, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance



ENFANCE, PETITE ENFANCE
ASSOCIATION "TROTTE" : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE
L'ANNÉE 2019

Envoyé en préfecture le 16/04/2019 - 2/2
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_091-DE

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la Petite enfance et de l'Enfance,

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de six établissements d'accueil petite enfance : multi-accueils, crèche familiale et halte-garderie,
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais, dits R.A.M., destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

L'association à gestion parentale « Trotte » à Saint Quentin de Baron gère un multi accueil de 25 places.

Elle contractualise avec la collectivité par le biais d'une convention d'objectifs et de financement qui détermine l'engagement pris avec les gestionnaires de ces structures, qui sont des parents bénévoles, qui prennent des responsabilités et s'investissent au quotidien pour assurer ce service à la population.

La convention, prévue pour une durée de trois ans (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020), précise que :

- le montant de référence de la subvention est indiqué, mais il peut être adapté en fonction des demandes et des résultats de l'association d'une part, et du vote du budget annuel de la Communauté d'agglomération du Libournais, d'autre part,
- la régularité du versement de la subvention à l'association est assurée toute l'année (4 versements en janvier, mai, juillet et octobre). Les deux premiers versements tiennent compte du montant voté lors du budget N-1 et les deux suivants sont réactualisés une fois le budget de l'année N voté.

Durant l'année 2018, l'association a accueilli 51 enfants. La directrice participe aux réunions de coordination avec l'ensemble des autres structures du territoire et s'implique dans la mise en place d'un service d'information spécifique à l'accueil « petite enfance ».

Chaque convention s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu entre La Cali, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Gironde pour la période de 2016/2019.

Vu la convention pluriannuelle de subventionnement et d'objectifs du 14 décembre 2017,

Vu l'avis de la commission Petite enfance, Enfance du 28 mars 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 196 000 € au titre de l'année 2019.
- à verser si nécessaire un acompte de manière anticipée.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA7 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 16 avril 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_092-DE

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-092 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Kléber AUDINET, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Patrick MERLE, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE
ASSOCIATION "PETIT PAS" : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE
L'ANNÉE 2019

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_092-DE

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la Petite enfance et de l'Enfance,

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de six établissements d'accueil petite enfance : multi-accueils, crèche familiale et halte- garderie,
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais dits R.A.M. destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

La Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité gère un multi accueil « Petit Pas » de 30 places, situé à Libourne, qui permet aux employés de l'entreprise CEVA (21 places), ainsi qu'aux familles de La Cali (9 places) de trouver une offre d'accueil collectif.

Pour l'année 2018, au regard des 9 places, elle a accueilli 33 enfants.

Son résultat d'activité de l'année 2018, fait ressortir un excédent dont la somme sera reversée à la collectivité après la validation des comptes du Pavillon de la Mutualité prévue en juin 2018 (montant de 4 976 €).

L'association a parallèlement rempli ses engagements contractuels vis-à-vis de la collectivité. La directrice participe aux réunions de coordination avec l'ensemble des autres structures du territoire.

La convention initiale d'organisation et de financement entre l'entreprise CEVA, la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité et La Cali a été renouvelée pour une période de 5 ans allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020.

La présente convention s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse conclu entre La Cali, la C.A.F. de la Gironde et la M.S.A. pour une nouvelle période de quatre ans (2016/2019).

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2019,
Vu l'avis de la commission Petite enfance, Enfance du 28 mars 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 58 000 € au titre de l'année 2019,
- signer la convention afférente.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA6 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 16 avril 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-093 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Patrick MERLE , Héléne ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE
ASSOCIATION "AGE TENDRE" : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE
DE L'ANNÉE 2019

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_093-DE

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la Petite enfance et de l'Enfance,

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de six établissements d'accueil petite enfance : multi-accueils, crèche familiale et halte-garderie,
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais dits R.A.M. destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

L'association à gestion parentale « Age tendre » gère le multi-accueil de 30 places situé à Izon.

Elle contractualise avec la collectivité par le biais d'une convention d'objectifs et de financements qui détermine l'engagement pris avec les gestionnaires de ces structures, qui sont des parents bénévoles, qui prennent des responsabilités et s'investissent au quotidien pour assurer ce service à la population.

La convention, prévue pour une durée de trois ans (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020), précise que :

- le montant de référence de la subvention est indiqué, mais il peut être adapté en fonction des demandes et des résultats de l'association d'une part, et du vote du budget annuel de la Communauté d'agglomération du Libournais, d'autre part,
- la régularité du versement de la subvention à l'association est assurée toute l'année (4 versements en janvier, mai, juillet et octobre). Les deux premiers versements tiennent compte du montant voté lors du budget N-1 et les deux suivants sont réactualisés une fois le budget de l'année N voté.

Durant l'année 2018, l'association a accueilli 61 enfants. La directrice participe aux réunions de coordination avec l'ensemble des autres structures du territoire et s'implique dans la mise en place d'un service d'information spécifique à l'accueil « petite enfance ».

Chaque convention s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu entre la Cali, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Gironde pour la période de 2016/2019.

Vu la convention pluriannuelle de subventionnement et d'objectifs du 14 décembre 2017,

Vu l'avis de la commission Petite enfance, Enfance du 28 mars 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2019

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 250 000 € au titre de l'année 2019.
- à verser si nécessaire un acompte de manière anticipée.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA10 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 16 avril 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_094-DE

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-094 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Kléber AUDINET, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Patrick MERLE, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance



ENFANCE, PETITE ENFANCE
AVENANT N°1 AU CONTRAT RELATIF À LA DÉLÉGATION
POUR LA GESTION DU MULTI-ACCUEIL "LA FARANDOLE" SITUÉ À ARVEYRES :
MODIFICATION DES MODALITÉS DE PAIEMENT

Sur proposition de Madame Anne Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la Petite enfance et de l'Enfance,

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le Décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux contrats de concession,

Vu le contrat de concession de service public pour la gestion du multi accueil « Farandole » d'Arveyres et notamment son article 13-2-2,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 1^{er} avril 2019,

Vu l'avis de la commission « petite enfance » en date du 28 mars 2019,

Il est proposé de modifier les modalités de paiement de la contribution forfaitaire sur facture émanant du délégataire lequel respectera le calendrier suivant :

- 40 % au mois de février
- 40 % au mois de juillet
- 20 % au mois de septembre.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer, en vertu de l'article L 1411-6 qui dispose que « tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante. [...] »,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les modifications relatives aux modalités de paiement de la contribution forfaitaire prévues à l'article 13-2-2 du contrat de concession de service public pour la gestion du multi accueil « Farandole » d'Arveyres,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 16 avril 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

